



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Octane Booster

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Augmentation d'indice d'octane recherche.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CTP GmbH

Rue: Saalfelder Strasse 35h Lieu: D-07338 Leutenberg

Téléphone: +49 (0)36734 230-0 Téléfax: +49 (0)36734 230-22

e-mail: msds@bluechemgroup.com

Interlocuteur: Jens Moeller, Dipl.-Chem. Téléphone: +49 (0)36734 230-19

Internet: www.bluechemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 33200, 33201, 33202, 33204, 33206

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylene

toluène





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 2 de 11

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement: Pictogrammes:







Mentions de danger

H304-H332-H335-H336-H361d-H373-H412

Conseils de prudence

P101-P102-P260-P271-P301+P310-P331-P405-P501

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 3 de 11

Caractérisation chimique

Améliorant d'inflammation

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification SGH				
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE	, oxyde de tert-butyle et de méthyle		40 - < 45 %	
	216-653-1		01-2119452786-27		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2; H225 H31	5			
1330-20-7	xylene		35 - < 40 %		
	215-535-7		01-2119488216-32		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute To Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H31	SE 3, STOT RE 2, Asp.			
108-88-3	toluène		20 - < 25 %		
	203-625-9		01-2119471310-51		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H361d H315 H336 H373 H304 H412				
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha(3 C13-rich (Polyetheramines)	11-14-isoalkyl ethers,	1 - < 5 %		
	Aquatic Chronic 2; H411				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de co	ncentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1634-04-4	216-653-1	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle	40 - < 45 %
		: CL50 = 120,3-142 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie = >2000 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylene	35 - < 40 %
		: CL50 = 21,7 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
108-88-3	203-625-9	toluène	20 - < 25 %
	par inhalation	: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg	
		Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha(3-aminopropyl)gammahydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)	1 - < 5 %
	dermique: Dl	_50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 4 de 11

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Sable. mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 5 de 11

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériaux d'emballage: Métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
1634-04-4	Méthoxy-2-méthylpropane	50	180		VME 8 h	
		75	270		VLE courte durée	
108-88-3	Toluéne	50	190		VME 8 h	
		200	760		VLE courte durée	
1330-20-7	Xylène	100	435		VME 8 h	
		200	870		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
-	Xylène	Acide méthylhippurique	2 g/l	U	b
108-88-3	Toluène	Toluène	600 µg/l	S	b

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (EN ISO 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 6 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: Coloré(e)
Odeur: Aromatique(s)

Modification d'état

Point d'éclair: -5 °C

Limite inférieure d'explosivité: Limite supérieure d'explosivité:

Densité (à 20 °C): 0,815 g/cm³ Hydrosolubilité: insoluble (à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (inhalation aérosol) 4,167 mg/l





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 7 de 11

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylprop	ane, MTBE, oxyde d	e tert-butyle et de m	néthyle			
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat				
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 120,3- 142 mg/l	Rat				
1330-20-7	xylene						
	orale	DL50 4300 mg/kg	Rat				
	cutanée	DL50 3200 mg/kg	Lapin				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 21,7 n	ng/I Rat				
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg	g/l				
108-88-3	toluène						
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg	/I Rat	GESTIS			
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)] (Polyetheramines)	l, .alpha(3-aminopro	opyl)gammahydro	oxy-, C11-14-isoalkyl ethers,	C13-rich		
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat				
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin				

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (toluène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (xylene)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (toluène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylene; toluène)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 8 de 11

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
1634-04-4	2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	706 mg/l	96 h	Pimephales promelas			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>800	72 h	Algues			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	651 mg/l	48 h	Daphnia magna			
1330-20-7	xylene							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	26,7	96 h	Pimephales promelas			
108-88-3	toluène							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	12,5	72 h		GESTIS		
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)] (Polyetheramines)	, .alpha(3-	aminopropyl)-	.gamma	hydroxy-, C11-14-isoalk	yl ethers, C13-rich		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Poisson			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10-100	72 h	Algues			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 9 de 11

adéquat.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

3

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

transport de l'ONU: (xylene, toluène, MtBe)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2Catégorie de transport:2N° danger:33Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

transport de l'ONU: (xylene, toluène, MtBe)

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

14.2. Désignation officielle de
transport de l'ONU:FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(xylene, toluène, MtBe)

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 10 de 11



Marine pollutant:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. **transport de l'ONU:** (xylene, toluène, MtBe)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y341

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 48

Information supplémentaire

Contient:

> 30 % hydrocarbures, aromatique.

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: 2-méthoxy-2-méthylpropane, MTBE, oxyde de tert-butyle et de méthyle





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Octane Booster

Date de révision: 16.08.2021 Code du produit: 1313 Page 11 de 11

xylene toluène

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	to the control of the
Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

catte area parage	(
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)